

ENQUÊTE

L'assurance vie, le placement préféré des Français

Malgré une collecte en légère baisse depuis deux mois, l'assurance vie reste le premier support de l'épargne longue des ménages. En 2009, 93 % des flux d'épargne nouveaux ont été investis dans l'assurance vie, qui s'est affirmée comme le placement préféré des Français. Les assureurs ont souhaité mieux appréhender les attentes et les motivations des souscripteurs. L'enquête réalisée en avril 2010 par l'institut CSA* révèle que les motivations des assurés sont multiples, la préparation de la retraite étant la principale d'entre elles.

Qui souscrit ?

Les détenteurs de contrats d'assurance vie sont à une faible majorité des hommes (53 %), et 63 % d'entre eux sont âgés de 35 à 64 ans (33 % pour les 35-49 ans, 30 % pour les 50-64 ans).

Les détenteurs de contrats d'assurance vie se retrouvent dans l'ensemble des catégories socioprofessionnelles, avec notamment 28 % de retraités, 16 % d'employés et 12 % d'ouvriers.

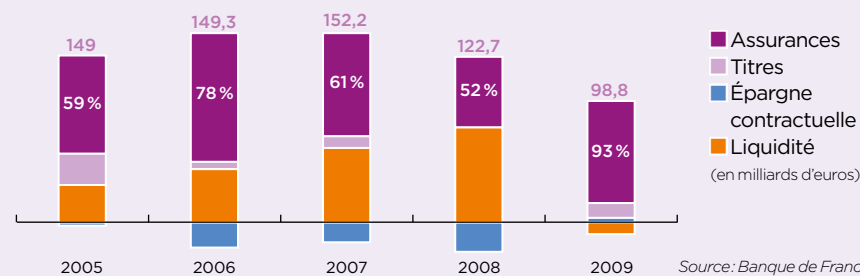
81 % des contrats sont alimentés par des revenus réguliers (professionnels et pensions), et 65 % font l'objet de versements réguliers. Les épargnants versent en moyenne 4 300 euros par an, et la somme cumulée est proche de 18 500 euros.

À noter: seulement 10 % des personnes interrogées prévoient d'utiliser les sommes épargnées dans un délai inférieur à quatre ans.

Un placement qui répond à de nombreux besoins

La majorité des épargnants (56 %) répondent qu'ils détiennent un contrat d'assurance vie afin de se constituer une épargne en vue de leur retraite (68 % pour les non-retraités). 43 % en font même leur objectif principal (54 % pour les non-retraités). Les autres objectifs sont divers. Un bon nombre de détenteurs alimentant régulièrement leur assurance vie déclarent vouloir faire un placement (37 %). Les autres déclarent vouloir protéger leurs proches en cas de décès (28 %), transmettre un capital après leur décès (24 %), se constituer une épargne de précaution à court terme (22 %) ou, enfin, se constituer une épargne en cas de dépendance (20 %). Au final, 66 % des personnes interrogées font de la retraite et de la dépendance des objectifs déterminants de détention d'un contrat d'assurance vie.

L'assurance vie s'affirme comme le produit d'épargne préféré des Français (flux nets de placements financiers)



* Enquête réalisée auprès de 4 000 personnes ayant effectué au moins un versement au cours des 12 derniers mois sur leurs contrats d'assurance vie.

SOMMAIRE

NUMÉRO 161 • 7 JUILLET 2010

P.01 > L'assurance vie, le placement préféré des Français **P.02 >** L'assurance, un secteur singulier **P.03 >** Pourquoi le tutorat est-il aujourd'hui plébiscité par les sociétés d'assurances? – Le marché de la réassurance en 2009 **P.04 >** Les Clés de l'éducation routière – Agenda

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ
DU RAPPORT SUR LE SITE DU CEA:
WWW.CEA.EU

ASSURANCE

L'assurance, un secteur singulier

Au moment où la crise continue d'affecter durement les systèmes économiques et où le G20 appelle de ses vœux l'assainissement et le renforcement de la finance internationale, les assureurs européens soutiennent une amélioration de la réglementation et de la supervision.

Le Comité européen des assurances (CEA), dont la FFSA est membre, a publié le 24 juin 2010 un rapport soulignant les spécificités de l'assurance par rapport aux banques, et les conséquences qui en découlent :

1. Même si les assurances ont en commun avec les banques d'offrir des services financiers, elles sont spécifiques sur de nombreux points : les assureurs contribuent à la croissance économique en donnant aux consommateurs et aux entreprises une protection de long terme contre les événements adverses, alors que les banques ont dans l'économie un rôle de levier de financement et de gestion des systèmes de paiement qui les amènent à transmettre la politique monétaire des banques centrales. Le cœur de métier des assurances est la mutualisation des risques dans le temps et dans l'espace, non génératrice de risque systémique et facteur de stabilité sur le long terme. Les banques ont quant à elles un métier de transformation de l'épargne qui induit de forts enjeux de liquidité et de gestion actif/passif et qui conduit, en pratique, à une forte interconnexion des acteurs pour fluidifier leurs conditions de financement.



© Thinkstock 2010

2. En conséquence, certaines initiatives conçues pour les banques ne doivent pas être copiées pour l'assurance : en Europe, Solvabilité 2 doit remplir l'objectif souhaitable de mise en place, pour l'assurance, des exigences prudentielles modernisées, économiques et harmonisées. Certains durcissements prudentiels envisagés par le Comité de Bâle pour les banques ne peuvent être copiés pour l'assurance. Au contraire, l'assurance, qui a particulièrement bien résisté dans la crise, doit se voir appliquer des exigences prudentielles qui restent proches de celles de l'étude d'impact qui avait servi de base au vote de la directive Solvabilité 2.

Les projets de contribution du secteur financier aux coûts des aides d'État devraient tenir compte des risques présentés par les différents types d'institutions financières : ils ne devraient donc pas concerner l'activité traditionnelle des assureurs, qui n'a pas conduit à des défaillances notables et ne présente pas de risque systémique.

3. Lorsque les secteurs financiers distribuent des produits présentant le même profil de risques, ces produits doivent être soumis à une réglementation prudentielle équivalente pour assurer un niveau identique de protection des clients. Des règles de type Solvabilité 2 doivent donc être appliquées aux fonds de pension.

4. La réforme des normes comptables internationales doit tenir compte des *business models* des différents secteurs. En particulier, la valeur de marché immédiate doit être utilisée avec modération pour les assureurs qui assurent une gestion de long terme.

**10,75 MILLIARDS D'EUROS :
C'EST LE CHIFFRE D'AFFAIRES
DES SOCIÉTÉS DE RÉASSURANCE
FRANÇAISES EN 2009**

Pourquoi le tutorat est-il aujourd'hui plébiscité par les sociétés d'assurances ?

Les sociétés d'assurances sont depuis longtemps très intéressées par le tutorat, qu'elles utilisent comme un outil de gestion des compétences. S'il était au départ essentiellement destiné aux jeunes en alternance, le tutorat s'est désormais étendu à l'ensemble des collaborateurs et à toutes les situations de formation et de professionnalisation.

Le développement de cette démarche a été préconisé par les partenaires sociaux de la branche dès 2004 dans le cadre de l'accord sur la formation professionnelle, puis de l'accord en faveur de la mixité et de

la diversité dans les sociétés d'assurances du 18 décembre 2008.

C'est à l'occasion du colloque qui s'est tenu le 25 juin à la FFSA que de nombreux acteurs ont pu rappeler l'importance du tutorat dans le secteur de l'assurance et présenter la charte Qualité du tutorat, adoptée aujourd'hui par 27 entreprises ou groupements d'entreprises employant 70 % des salariés du secteur.

Les sociétés déjà engagées par la charte sont : Afsa, AGPM, Allianz, AMF, Axa, Carrefour Assurances, CMMMA, CNP, Coface, GCE Assurances, Generali, GMF,

Groupama, Lybnet Assurances, Macif, Maif, MFA, MMA, Mutavie, Mutuelle des Motards, Mutuelle de Poitiers Assurances, Prévoir, Groupe SMABTP, Le Sou Médical, Swiss Life, Thelem Assurances, XL... Cette manifestation a également été l'occasion de présenter le nouveau module destiné aux tuteurs chargés d'accompagner l'insertion de personnes en situation de handicap. Un module qui vient compléter le dispositif global existant, mis à la disposition de l'ensemble des entreprises d'assurances sur le site d'Opcassur (www.opcassur.com).

Le marché de la réassurance en 2009

À l'occasion de sa conférence de presse commune avec la FFSA, l'Association des professionnels de la réassurance en France (Apref) a présenté les résultats du secteur en 2009. Au niveau mondial, le marché de la réassurance a généré un chiffre d'affaires brut de 190 milliards de dollars, dont 123 milliards en réassurance de dommages.

Une sinistralité en baisse sensible

Sur les 288 événements majeurs survenus dans le courant de l'année au niveau mondial, 133 étaient dus à des catastrophes naturelles et 155 à des catastrophes techniques. Les assureurs ont ainsi versé 26 milliards de dollars d'indemnisation au titre des dommages

matériels induits par ces événements majeurs (contre 52,5 milliards en 2008). Cette baisse des montants illustre le caractère fluctuant de l'activité des réassureurs.

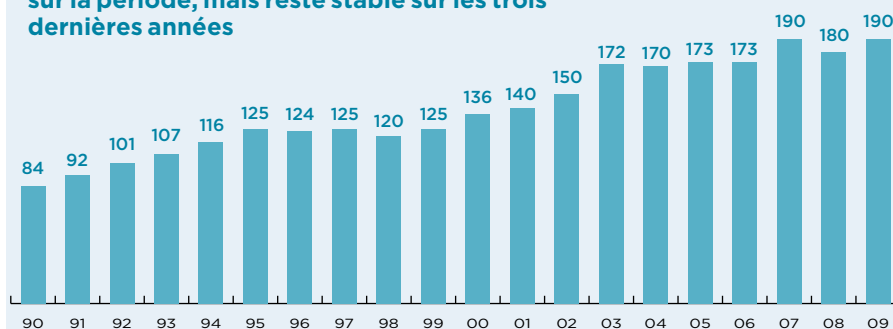
La tempête Klaus, qui a touché l'Espagne et la France en janvier 2009, est l'événement le plus coûteux de l'année

(3,4 milliards de dollars). Le coût de l'ensemble des catastrophes naturelles ayant affecté l'Amérique du Nord s'élève, pour sa part, à 12,7 milliards de dollars.

Le marché français de la réassurance

En France, la sinistralité a été affectée par la tempête Klaus et la gravité des dommages corporels de la branche auto. Le chiffre d'affaires des sociétés de réassurance françaises atteint 10,75 milliards d'euros. Malgré la crise économique et financière et l'impact de la dépréciation de la valeur des portefeuilles, les sociétés de réassurance françaises affichent de bons résultats techniques et dégagent un bénéfice net de 781 millions d'euros (contre 630 millions en 2008). Les réassureurs – comme par ailleurs les assureurs directs – démontrent ainsi, au travers de cette crise, leur solidité et leur rôle de stabilisateur de l'économie.

Le volume des primes de réassurance a doublé sur la période, mais reste stable sur les trois dernières années



Source: Figures are estimates of SCOR Strategic Marketing based on S&P Global Reinsurance Highlights, Annual Reports of the Reinsurers, and IAIS data

Palmarès 2009-2010 des Clés de l'éducation routière

Le palmarès 2009-2010 des Clés de l'éducation routière de l'association Prévention routière et d'Assureurs Prévention a été rendu public jeudi 24 juin, en présence de Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du gouvernement, Michèle Merli, déléguée interministérielle à la Sécurité

routière, Bernard Pottier, président de l'association Prévention routière, et Stéphane Pénet, directeur des assurances dommages de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA). Deux écoles, deux collèges, deux lycées et un institut médico-éducatif se sont vu remettre une Clé de l'éducation routière

en récompense de leurs initiatives et de leurs projets d'éducation routière. Pour la FFSA, l'éducation routière et le continuum éducatif sont deux priorités. L'éducation aux risques routiers se pratique tout au long de la vie et les actions de sensibilisation doivent commencer dès le plus jeune âge. Les Clés de l'éducation routière s'inscrivent parfaitement dans cette démarche en récompensant les acteurs incontournables que sont les enseignants.



© Thinkstock 2010

AGENDA

Du 11 au 16 septembre 2010
au Sporting d'hiver, place du Casino, à Monte Carlo. Les Rendez-Vous de septembre réunissent chaque année, depuis 1957, les principaux acteurs du marché mondial de la réassurance: réassureurs, assureurs et courtiers, à Monte Carlo.

Du 13 au 15 octobre 2010 à Lyon
Deuxième édition des Journées de l'assurance: une manifestation organisée par la FFSA afin d'assurer la promotion du secteur de l'assurance et de ses acteurs dans les régions.



Assurer

Lettre d'information bimensuelle éditée par la Fédération française des sociétés d'assurances
26, bd Haussmann, 75311 Paris Cedex 09
Tél.: 0142.47.94.08

Internet: www.ffsa.fr Directeur de la publication: Jean-François Lequoy Directeur de la rédaction: Clément Leonarduzzi Rédacteur en chef: Joëlle Bonnefoy Conception/réalisation: LIGARIS/AGENCE ISSN: 1169-4319 Dépôt légal: juillet 2010 Impression: Afsa, 26, bd Haussmann, 75311 Paris Cedex 09